

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008043

Signataire : HL/ED/LD

OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 2 au lot n°1 avec la société E.C.B

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 01 octobre 2007, passé avec la société E.C.B SARL

Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°1 « démolitions, gros œuvre, maçonnerie »

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 12 juin 2008,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, conformément à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 12 juin 2008, à signer l'avenant n°2 au lot n°1 « démolitions, gros œuvre, maçonnerie » avec la société E.C.B SARL concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant du marché comme suit :

Lot		Montant initial (hors taxes)	Montant des travaux supplémentaires et en moins (H.T.)	Nouveau montant des travaux (H.T.)
1	Démolitions – gros œuvre – maçonnerie – carrelage	202 560.00	+ 27 310.50 - 10 352.00	219 518.50

Soit une plus value de 8,37%.

Le Maire

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008043

Signataire : HL/ED/LD

OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 2 au lot n°3 «menuiseries extérieures/ serrurerie »

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 01 octobre 2007, passé avec la société AISNE SUD ALU SARL

Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°3 «menuiseries extérieures/ serrurerie »

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics,

Vu le budget communal,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°2 au lot n°3 « menuiseries extérieures/ serrurerie » avec la société AISNE SUD ALU SARL concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant du marché comme suit :

Lot		Montant initial (hors taxes)	Montant des travaux supplémentaires et en moins (H.T.)	Nouveau montant des travaux (H.T.)
3	Menuiseries extérieures – serrurerie	261 275.58	+ 540	261 815.58

Soit une plus value de 0,21%.

Le Maire

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2008

N° 171-2

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008043

Signataire : HL/ED/LD

OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 2 au lot n°5 avec la société MOREAU

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 01 octobre 2007, passé avec la société MOREAU
Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°5 «menuiseries extérieures»

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics,

Vu le budget communal,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°2 au lot n°5 «menuiseries extérieures » avec la société MOREAU concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant du marché comme suit :

Lot		Montant initial (hors taxes)	Montant des travaux supplémentaires et en moins (H.T.)	Nouveau montant des travaux (H.T.)
5	Menuiseries intérieures	126 949.17	+1506.70	128 455,87

Soit une plus value de 1,18%.

Le Maire

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008043

Signataire : HL/ED/LD

OBJET :Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 2 au lot n°8 avec la société TECH THERM

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 01 octobre 2007, passé avec la société TECH THERM

Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°8 «Plomberie/ vmc/ chauffage/équipement de cuisine»

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics,

Vu le budget communal,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°2 au lot n°8 «Plomberie/ vmc/ chauffage/équipement de cuisine» avec la société TECH THERM concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant du marché comme suit :

Lot		Montant initial (hors taxes)	Montant des travaux supplémentaires et en moins (H.T.)	Nouveau montant des travaux (H.T.)
8	Plomberie ventilation chauffage équipements de cuisine	407 619.62	+ 16 181.23 - 4 987.33	418 813.52

Soit une plus value de 2,74 %.

Le Maire

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008043

Signataire : HL/ED/LD

OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 2 lot n°9 avec la société ENTRA S.A

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 08 octobre 2007, passé avec la société ENTRA S.A

Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°9 « Electricité »

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics,

Vu le budget communal,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°2 lot au n°9 « Electricité » avec la société ENTRA S.A concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant du marché comme suit :

Lot		Montant initial (hors taxes)	Montant des travaux supplémentaires et en moins (H.T.)	Nouveau montant des travaux (H.T.)
9	Electricité	145 225	+ 3 562,67	148 787,67

Soit une plus value de 2,45%.

Le Maire

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2008

N° 171-5

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008043

Signataire : HL/ED/LD

OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 2 au lot n°11 avec la société ELAN ENVIRONNEMENT

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres ouvert du 20 mars 2008, passé avec la société ELAN ENVIRONNEMENT

Vu le projet d'avenant n°2 au lot n°11 «VRD»

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 12 juin 2008,

Vu le budget communal,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, conformément à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 12 juin 2008, à signer l'avenant n°2 lot au n°11 «VRD » avec la société ELAN ENVIRONNEMENT concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant du marché comme suit :

Lot		Montant initial (hors taxes)	Montant des travaux supplémentaires et en moins (H.T.)	Nouveau montant des travaux (H.T.)
11	Voirie réseaux divers	96 589.34	+ 8 500	105 089.34

Soit une plus value de 8,80 %.

Le Maire